

REGLEMENT

- Les inscriptions peuvent se faire en ligne sur le site de Chrono-start (paiement par CB), par courrier, à Intersport Cahors de 9h30h à 13h le samedi 1 avril ou sur place le matin de la course de 8h00 à 9h30.
- Le retrait des dossards peut se faire le samedi 1 avril à Intersport Cahors de 9h30h à 13h ou le jour de la course de 8h00 à 9h30. La présentation du pass sanitaire valide sera demandée si le préfet l'exige.
- Les départs se feront devant la mairie de Calamane le 2 avril 2023 : 9h30 pour le 18km, la randonnée et la marche nordique, 10h pour le 11km, 11h30 pour la course enfant.
- Le trail de 11km est ouvert à partir de la catégorie Cadet, le 18km à partir de la catégorie junior. La course enfant concerne les enfants âgés de 7 à 15 ans.
- Seule la course de 18 Km compte pour le challenge vert 2023 « ADCPHS du Lot, La dépêche du midi, Sport 2000, département du Lot».
- Lors de l'inscription il sera indispensable d'être titulaire d'une licence FFA ou agréée FFA en cours de validité. Pour tous les autres, un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an sera demandé. Pas de certificats pour les marcheurs.
- Les coureurs mineurs devront en plus présenter une autorisation parentale.
- Les participants s'engagent par leur signature sur le bulletin d'inscription, avoir pris connaissance des difficultés de la course et être capable de gérer leur effort, de respecter le règlement, leur sécurité et celle d'autrui.
- Les coureurs inscrits sur un parcours ne pourront le modifier après l'attribution du dossard.
- Les routes seront ouvertes à la circulation et vous devrez respecter le code de la route.
- Le dossard de chaque participant devra être lisible et attaché devant.
- Tout participant renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.
- Le chronométrage sera réalisé par puce électronique fixée à la chaussure, à rendre en fin d'épreuve (non restitution de la puce : 10€).
- Les animaux même tenus en laisse ne sont pas autorisés à accompagner les participants.
- Seront récompensés les 3 premiers au scratch H/F et les premiers de chaque catégorie H/F des 2 courses.
- L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la course si elle le juge nécessaire pour la santé ou la sécurité des coureurs et organisateurs.
- Les organisateurs, les coureurs et les bénévoles sont couverts par une assurance responsabilité civile à la MAIF (numéro 4491989B).
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité concernant les vols ou dégradations d'affaires personnelles sur le site.
- Toute modification du règlement sera annoncée avant le départ.
- Bonne course!